

Les fief et seigneurie de Crépand

Le fief de Crépand consiste en la moitié de toutes les dîmes de grains, vin, laine, agneaux et chanvre sur tous les habitants du village (l'autre moitié appartient au Prieur de Courtangy).
Il comprend aussi plusieurs cens particuliers avec droit de mainmorte sur les censitaires.
(d'après le recueil de Peincedé : A.D. Dijon)

Par Robert BROISSEAU 30

reprise de fief	dénombrement par	remarques
(avant 1341)	Damoiselle Alix de MONTJEU	Les comptes de la châtellenie de Montbard précisent que les tierces et autres choses de Crépand lui appartenait.
(avant 1340)	Le Duc de Bourgogne	voir les mêmes comptes : Les revenus sont advenus au Duc par échute.
(en 1432)	Le Seigneur de Crespan	est chevalier bannerat dans la montre faite par Monsieur le maréchal de Bourgogne à Béligny-sur-Ouche et Semur-en-Auxois du 17 au 21 septembre 1432.
(avant 1546)	Chrétien MACHECO	
(vers 1546)	André MACHECO	reçoit dans la succession de son père Chrétien MACHECO les seigneuries de Crespan, la (Chevance?), la grange du Prey et autres lieux.
(en 1554)		La Dame de Crespan et Creusot, veuve de feu Monsieur MACHECO, conseiller à Dijon est exemptée au rôle des cotisations sur les gentilhommes nobles et roturiers tenant fief, et sujet au ban et arrière-ban du bailliage d'Auxois.
(30/10/1573)	André MACHECO, auditeur pour le Roy en sa chambre des comptes de Dijon	la seigneurie est de franc-allevé et exempte du ban et arrière-ban.
(en 1592)	André MACHECO (noble)	Une sentence du bailliage d'Auxois du 21/11/1592 déclare que la terre de Crépand est franc alleu et lui appartient.
08/08/1664	Jeanne CŒURDEROY le 30/02/1668	fief reçu de François VAUSSIN, écuyer, Seigneur de Crépand son mari décédé, tant pour elle que pour Léonarde et Antoinette VAUSSIN leurs filles
18/01/1679	Claude Léonard de TENARRE-RECLLENNE-VERDUN, écuyer, Sieur de Flandres, de la Chapelle-d'Andelot et des Barangers le 18/01/1679	fief reçu par son contrat de mariage du 09/12/1670 (reçu Varennes notaire) avec Dame Antoinette VAUSSIN, fille et héritière de feus François VAUSSIN et Jeanne CŒURDEROY
01/04/1724	Pierre CŒURDEROY, écuyer	fief acquis de Nicolas de VILLERS-la-FAYE, chevalier, Seigneur du Rousset, suivant le traité du 09/02/1724
04/07/1737	Prieur et religieux bénédictins de l'Abbaye royale de Moutiers-Saint-Jean le 22/04/1769	fief acquis de Pierre de VILLERS-la-FAYE, Seigneur du Rousset pour la somme de 4200 livres (reçu BARBIER notaire à Moutiers-Saint-Jean le 30/03/1737). L'homme vivant et mourant des religieux étant Nicolas SURGET, écuyer, bachelier ès lois demeurant à Dijon.